

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE

EXIGENCES CONCERNANT LES DONNÉES SUR

LA CATÉGORIE D'UTILISATION (CU n° 4) : Forêts et boisés - PC

Code de données	Titre	Données requises	Conditions	Numéro du volume et pages
0	Index	R		
1	Étiquette	R		
3	Exigences d'ordre chimique pour l'homologation d'un concentré de fabrication (CF) ou d'une préparation commerciale (PC) obtenus à partir de matières actives de qualité technique (MAQT) ou de produits du système intégré (PSI) homologués.			
3.1	Identification du produit			
3.1.1	Nom et adresse commerciale du demandeur	R		
3.1.2	Nom et adresse de l'usine de formulation	R		
3.1.3	Nom commercial	R		
3.1.4	Autres noms	R		
3.2	Procédé de formulation			
3.2.1	Description des matières brutes	R		
3.2.2	Description du procédé de formulation	R		
3.2.3	Exposé sur la formation d'impuretés de nature toxique	RC	Si applicable.	
3.3	Spécifications			
3.3.1	Établissement des valeurs limites certifiées	R		
3.3.2	Formule des spécifications du produit	R		
3.4	Analyse du produit			
3.4.1	Méthode d'analyse utilisée pour vérifier le respect de la réglementation	R		
3.4.2	Impuretés d'importance toxicologique	RC	Si applicable.	
3.5	Propriétés chimiques et physiques			
3.5.1	Couleur	RC	Données requises pour les concentrés de fabrication uniquement.	
3.5.2	État physique	R		
3.5.3	Odeur	RC	Données requises pour les concentrés de fabrication uniquement.	
3.5.4	Type de formulation	R		
3.5.5	Matériaux constitutifs et description du contenant	R		
3.5.6	Densité ou masse volumique	R		
3.5.7	pH	R		
3.5.8	Action oxydante ou réductrice (incompatibilité chimique)	R		
3.5.9	Viscosité	R		
3.5.10	Stabilité pendant le stockage	R		
3.5.11	Inflammabilité	R		
3.5.12	Risque d'explosion	R		
3.5.13	Miscibilité	R		
3.5.14	Caractéristiques de corrosion	R		

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE

EXIGENCES CONCERNANT LES DONNÉES SUR

LA CATÉGORIE D'UTILISATION (CU n° 4) : Forêts et boisés - PC

Code de données	Titre	Données requises	Conditions	Numéro du volume et pages
3.5.15	Tension disruptive	R		
3.6	Échantillon(s)	RC	Si requises par l'ARLA	
3.7	Autres études/données/rapports	RC	Si disponibles	
4	Toxicologie			
4.1	Sommaires	R		
4.6	Études de toxicité aiguë - PC			
4.6.1	Toxicité aiguë par voie orale	R		
4.6.2	Toxicité aiguë par voie cutanée	R		
4.6.3	Toxicité aiguë par inhalation	R		
4.6.4	Irritation primaire de l'oeil	R		
4.6.5	Irritation primaire de la peau	R		
4.6.6	Sensibilisation de la peau	R		
4.6.7	Potentialisation/interaction	RC	Si disponibles	
4.6.8	Autres études de toxicité aiguë	RC	Si disponibles	
4.7	Études à court terme - PC	RC	Selon le profil d'emploi, requis si l'une des composantes de la PC peut augmenter l'absorption des matières actives ou les effets pharmacologiques ou toxiques.	
4.7.1	Études à court terme, toxicité par voie orale (90 jours, rongeurs)	RC	Voir 4.7	
4.7.2	Études à court terme, toxicité par voie orale (90 jours et/ou 12 mois, chiens)	RC	Voir 4.7	
4.7.3	Études à court terme, toxicité par voie cutanée (90 jours)	RC	Voir 4.7	
4.7.4	Études à court terme, toxicité par voie cutanée (21/28 jours)	RC	Voir 4.7	
4.7.5	Études à court terme, toxicité par inhalation (21/28 jours)	RC	Voir 4.7	
4.7.6	Études à court terme, toxicité par inhalation (90 jours)	RC	Voir 4.7	
4.7.7	Autres études spéciales	RC	Voir 4.7	
4.8	Autres études/données/rapports	RC	Si disponibles	
5	Exposition professionnelle et (ou) occasionnelle			
5.1	Sommaires	R		
5.2	Description/scénario d'utilisation (traitement et post-traitement)	R		
5.3	Évaluation à partir de la Base de données sur l'exposition des manipulateurs de pesticides (ou d'autres bases de données)	R	L'un de 5.3, 5.4 ou 5.5 est requis	
5.4	Préposés au mélange, au transvasage ou à l'application - données sur la dosimétrie passive	R	Voir 5.3	

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE

EXIGENCES CONCERNANT LES DONNÉES SUR

LA CATÉGORIE D'UTILISATION (CU n° 4) : Forêts et boisés - PC

Code de données	Titre	Données requises	Conditions	Numéro du volume et pages
5.5	Préposés au mélange, au transvasage ou à l'application - données sur la surveillance biologique	R	Voir 5.3	
5.6	Post-traitement - données sur la dosimétrie passive	RC	L'un de 5.6 ou 5.7 est requis s'il y a risque d'exposition après l'application	
5.7	Post-traitement - données sur la surveillance biologique	RC	Voir 5.6	
5.8	Absorption cutanée (in vivo)	RC	Requises si la marge de sécurité n'est pas suffisante	
5.9	Résidus mobiles (feuilles, sol et surface)	RC	Requises s'il y a risque d'exposition après l'application ou pour déterminer le délai de retour au champ	
5.11	Données sur la pénétration à travers les gants et les vêtements	RC	Peuvent être requises afin de réduire le risque ou si la marge de sécurité est insuffisante	
5.13	Étude sur la résistance de l'emballage	RC	Requises si l'emballage est constitué de sacs hydrosolubles	
5.14	Autres études/données/rapports	RC	Si disponibles	
8	Comportement et devenir des produits chimiques dans l'environnement			
8.1	Sommaires	R		
8.2	Études en laboratoire des propriétés physico-chimiques			
8.2.3	Études de transformation en laboratoire			
8.2.3.1	Sommaire	R		
8.2.3.6	Études spéciales liées au profil d'utilisation ou à la formulation	RC		
8.2.4	Études de mobilité en laboratoire			
8.2.4.1	Sommaire	R		
8.2.4.6	Études spéciales liées au profil d'utilisation ou à la formulation	RC		
8.3	Études de dissipation/accumulation dans les champs (à petite ou à grande échelle)			
8.3.1	Sommaire	R		
8.3.2	Terrestres			
8.3.2.1	Canada	R		
8.3.2.2	Nord des États-Unis	RC	Peuvent remplacer certaines études canadiennes	
8.3.3	Aquatiques			

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE

EXIGENCES CONCERNANT LES DONNÉES SUR

LA CATÉGORIE D'UTILISATION (CU n° 4) : Forêts et boisés - PC

Code de données	Titre	Données requises	Conditions	Numéro du volume et pages
8.3.3.1	Canada	RC	Selon le risque d'exposition aquatique et si les résidus de pesticide ont un potentiel de persistance, de mobilité, de toxicité aquatique non ciblée ou de bioaccumulation	
8.3.3.2	Nord des États-Unis	RC	Peuvent compléter les études canadiennes	
8.3.4	Études spéciales liées à l'utilisation prévue	RC	Selon les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
8.4	Entreposage, élimination et décontamination (MAQT ou PC)			
8.4.1	Sommaire	R		
8.5	Autres études sur le devenir dans l'environnement (MAQT ou PC)			
8.5.1	Sommaire	RC	Selon les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
8.6	Autres études/données/rapports	RC	Si disponibles	
9	Écotoxicité			
9.1	Sommaire	R		
9.2	Invertébrés terrestres non visés			
9.2.1	Sommaires	R		
9.2.8	Études en laboratoire	RC	S'il y a un risque d'exposition et si les constituants de la PC sont préoccupants	
9.2.9	Études au champ	RC	Selon les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
9.3	Invertébrés d'eau douce non visés			
9.3.1	Sommaire	R		
9.3.5	Études en laboratoire	RC	Si les constituants de la PC sont préoccupants	
9.3.6	Études au champ	RC	Selon les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
9.4	Invertébrés marins non visés			
9.4.1	Sommaire	RC	S'il y a risque d'exposition estuarienne/marine	
9.4.6	Études en laboratoire	RC	S'il y a risque d'exposition et si les constituants de la PC sont préoccupants	
9.4.7	Études au champ	RC	Selon les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
9.5	Poissons			
9.5.1	Sommaires	R		
9.5.4	Études en laboratoire	RC	Si les constituants de la PC sont préoccupants	

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE

EXIGENCES CONCERNANT LES DONNÉES SUR

LA CATÉGORIE D'UTILISATION (CU n° 4) : Forêts et boisés - PC

Code de données	Titre	Données requises	Conditions	Numéro du volume et pages
9.5.5	Études au champ	RC	Selon les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
9.6	Oiseaux à l'état sauvage			
9.6.1	Sommaire	R	Pour les formulations granulaires, le sommaire doit comprendre : a) la distribution granulométrique (mm) selon la masse; b) nombre de granules/kg de produit c) g de m.a./kg de produit; d) kg de produit/ha; e) type de véhicule (p. ex. : type d'argile, rafle de maïs, cellulose, etc.)	
9.6.4	Études en laboratoire	RC	S'il y a risque d'exposition et si les constituants de la PC ou la PC comme telle (c.-à-d. la formulation granulaire) suscitent des préoccupations	
9.6.5	Études au champ	RC	Selon les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
9.6.6	Études spéciales ayant trait au profil d'emploi préconisé (MAQT ou PC)	RC	Voir 9.6.5	
9.7	Mammifères à l'état sauvage			
9.7.1	Sommaire	RC	Selon les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
9.7.2	Études au champ	RC	Voir 9.7.1	
9.8	Végétaux non visés			
9.8.1	Sommaire	R		
9.8.6	Études en laboratoire	RC	Si les constituants de la PC sont préoccupants	
9.8.7	Études au champ	RC	Selon les préoccupations suscitées par les résultats d'autres études	
9.9	Autres études/données/rapports	RC	Si disponibles	
10	Valeur (applicable à chaque combinaison d'organisme nuisible/site ou hôte)			
10.1	Sommaires	R		
10.2	Études sur l'efficacité			
10.2.1	Mode d'action	R		
10.2.2	Description du problème causé par l'organisme nuisible	R		
10.2.3	Essais sur l'efficacité			
10.2.3.1	Sommaires	R		
10.2.3.2	Essais en laboratoire et en chambre de culture	RC	Pour les bioherbicides (mycoherbicides, etc.), l'un de 10.2.3.2 ou de 10.2.3.3 est requis	

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE

EXIGENCES CONCERNANT LES DONNÉES SUR

LA CATÉGORIE D'UTILISATION (CU n° 4) : Forêts et boisés - PC

Code de données	Titre	Données requises	Conditions	Numéro du volume et pages
10.2.3.3	Essais à petite échelle (champ, serre)	R		
10.2.3.4	Essais à l'échelle réelle	RC		
10.3	Effets nocifs sur le site traité			
10.3.1	Sommaires	R		
10.3.2	Effets nocifs sans incidence sur la sécurité (p. ex. au niveau de la culture, du site traité [décoloration, corrosion], etc.)	RC		
10.3.3	Domages causés aux cultures de la rotation	RC		
10.4	Données économiques	RC		
10.5	Durabilité			
10.5.1	Étude des diverses solutions de rechange (chimiques et non chimiques)	RC		
10.5.2	Compatibilité avec les pratiques de lutte actuelles, y compris la lutte intégrée	RC		
10.5.3	Gestion de la résistance	RC	Requises pour les nouvelles matières actives	
10.5.4	Contribution à la réduction des risques	RC		
10.6	Autres études/données/rapports	RC	Si disponibles	
12.5	Examens étrangers			
12.5.3	Exigences d'ordre chimique pour les CF et les PC préparés à partir de MAQT ou de PSI homologués			
12.5.4	Études toxicologiques			
12.5.5	Exposition professionnelle ou occasionnelle			
12.5.8	Études sur le comportement et le devenir des produits chimiques dans l'environnement			
12.5.9	Écotoxicité			
12.5.10	Valeur		Si disponibles	
12.7	Sommaires détaillés sur les données			

15 août 2005